

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

| | | | | |
|-------------------------|------|--------|--------|--------|
| | 1 an | 6 mois | 3 mois | 1 mois |
| Suisse, franco domicile | 15.— | 7.50 | 3.75 | 1.30 |
| Etranger | 36.— | 18.50 | 9.50 | 3.50 |

Prix réduit pour certains pays, se renseigner à notre bureau
Chang. d'adresse 50 c. Idem pr vacances 50 c. par mois d'absence.
TÉLÉPHONE 51.226 — CHEQUES POST. IV 178

ANNONCES

14 c. le millimètre, min. 25 mm. Petites annonces locales 10 c. le mm., min. 1 fr. — Avis tardifs 30, 40 et 50 c. — Réclames 50 c., locales 30 c. — Avis mortuaires 20 c., locaux 14 c. Etranger 18 c. le millimètre (une seule insertion minimum 5.—), Mortuaires 23 c., minimum 8.30. Réclames 60 c., minimum 7.80.

Au cours d'une séance qui fut, parfois, marquée de nervosité

Le Grand Conseil neuchâtelois a engagé un débat général sur le projet gouvernemental visant à interdire le parti communiste dans le canton

Les chefs des groupes radical et libéral ont apporté l'adhésion de leur parti aux mesures du Conseil d'Etat; les socialistes s'y sont opposés au nom de la liberté d'association

Ce matin, probablement, interviendra le vote d'ensemble

Le débat s'est engagé hier, au Grand Conseil neuchâtelois, sur le projet gouvernemental visant l'interdiction du parti communiste, débat qui, comme nos lecteurs le verront plus loin, avait attiré un nombreux public, ce qui soulève, à plusieurs reprises, ce qu'il est convenu d'appeler des incidents parlementaires.

Nous regretterons franchement qu'il n'ait pas été clôturé hier déjà. Les positions, à la suite des déclarations des chefs de groupes, ont été prises et une séance de plus ne peut que se dérouler en bavardages aussi stériles que néfastes. Ceci d'autant plus qu'il apparaît qu'une majorité parlementaire s'est formée autour du projet du Conseil d'Etat, majorité qui est le reflet de celle même qui s'est trouvée unanime dans le pays au lendemain de la mort tragique du docteur Bourquin (dont la belle figure a été évoquée hier), pour dénoncer avec netteté le danger bolchéviste.

L'opposition socialiste n'a cessé de parler au nom de la liberté d'association. Au vrai l'on ne dira jamais assez que celle-ci n'est nullement en cause ici. Le communisme — il faut le répéter sur tous les tons parce que cela est conforme à la plus élémentaire vérité — n'est pas une association comme les autres en pays neuchâtelois. C'est la section d'une internationale dont elle reçoit des ordres très précis; c'est la cellule chez nous d'un mouvement général, extrêmement puissant, en marche dans le monde entier et dont les

visées, il ne s'en cache pas, tendent à bouleverser les valeurs mêmes qui sont celles de l'occident. C'est à ce titre que les citoyens, dans notre canton, se dressent de toutes leurs forces contre le communisme.

Au reste, il est bien vrai que son influence chez nous et notamment sur les malheureux qui ont cru en lui dans les Montagnes neuchâteloises, s'explique par des causes plus modestes, par la crise, le manque de travail et la misère qui en est la conséquence. Aussi bien, il convient d'attirer l'attention des députés nationaux qui vont voter le projet sur un point très important: c'est qu'il ne suffira pas de mettre le communisme hors la loi pour que ceci soit un fait accompli; il s'agira encore de remonter aux sources du mal, de s'en prendre aux causes mêmes qui ont engendré le communisme chez nous.

Une telle besogne n'ira pas, disons-le nettement, sans une certaine rupture avec un passé récent; elle n'ira pas sans un changement, une refonte, une adaptation aux temps nouveaux, des méthodes politiques, sociales et économiques qui ont été trop longtemps les nôtres. Et nous aimerions que les parlementaires de tous les partis, au lieu de s'attarder à leurs disputes, fassent un effort pour comprendre aujourd'hui que c'est là le vœu du pays réel tout entier dans ses éléments populaires si précieux aussi bien, d'autre part, que dans ses élites.

René BRAICHET.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 14 h. 15. Les tribunes du public sont combies. Le président, M. Jean Marion, prononce aussitôt l'éloge funèbre du Dr Eugène Bourquin, secrétaire du Grand Conseil, décédé dans les circonstances tragiques que l'on sait. L'assemblée unanime se lève pour honorer la mémoire du défunt dont les grandes qualités de cœur et d'intelligence, tout entières au service du pays et de l'esprit civique, sont évoquées dans le discours présidentiel.

On procède à l'assermentation de M. Auguste Junod (lib., la Chaux-de-Fonds) et de M. Henri Hirt (soc., Neuchâtel). Puis, M. Jean Hoffmann (lib.) est nommé secrétaire du Grand Conseil en remplacement du Dr Bourquin, par 51 voix.

Une série d'épîtres

Puis, lecture est donnée d'une longue lettre du parti communiste neuchâtelois s'efforçant de prouver le mal-fondé du projet de loi du Conseil d'Etat. D'après ce document, les

communistes n'auraient fait usage chez nous que de moyens ultra-légaux dans l'exposé de leurs thèses. Ils rappellent ensuite à leur manière les événements chaux-de-fonniers, essayant de se laver de la responsabilité de la mort du Dr Bourquin et la faisant incombent entièrement aux organisateurs de la conférence! Le parti communiste se réclame ensuite des principes de quarante-huit! La lecture de cette lettre provoque, à plusieurs reprises, des mouvements divers.

Une lettre, émanant de la Société cantonale des vigneron, attire l'attention des députés sur la situation désastreuse du fonds pour la reconstitution du vignoble. Nous la publions autre part.

Les amis de l'U.R.S.S. protestent ensuite contre l'interdiction, par la préfecture des Montagnes, d'une conférence récente de l'agitateur Humbert-Droz. Ils tentent de démontrer qu'ils n'ont rien de commun avec le parti communiste. (Réf. — Pas même leur «amitié» pour l'U.R.S.S.?)

Une autre lettre demande ensuite au Grand Conseil d'interdire le colportage dans la chaussure. Une autre encore insiste, de la Chaux-de-Fonds, sur la misère profonde des chômeurs accrue, tous les jours davantage, par le renchérissement progressif de la vie. Elle demande qu'une démarche nouvelle soit faite à Berne pour attirer l'attention de l'autorité fédérale sur cette question.

Une épître, enfin, des techniciens dentistes demande encore que ceux-ci puissent user du titre de dentiste, contrairement à l'avis du Conseil d'Etat.

Motion

Une motion est déposée par M. E. Béguelin et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour mettre un terme à la hausse des prix. L'urgence est repoussée par 38 voix contre 36.

L'interdiction du parti communiste

L'adhésion radicale au projet gouvernemental

M. Albert Rais (rad.) apporte l'adhésion de son groupe au projet du Conseil d'Etat. Il rappelle que les radicaux se sont occupés du problème sous la pression des faits. Les

événements du 18 septembre 1934 à la Chaux-de-Fonds, ceux d'octobre dernier lors de la conférence Ultramar, ceux enfin plus graves du 25 janvier ont ouvert les yeux à beaucoup. La liberté de parole est menacée, par une tactique évidente, venant du parti communiste. Rien de comparable avec des charivaris comme celui qui éclata à la conférence de Lorulot autrefois, à la Chaux-de-Fonds, et qui était improvisé. Il s'agit d'émeutes durement et sciemment organisées où, finalement, un homme dévoué à la cause publique a trouvé la mort. Les communistes en portent dès lors la responsabilité, qu'ils veulent faire endosser aujourd'hui à M. Musy. Le parti radical n'a jamais été des amis de M. Musy. Il proclame hautement néanmoins qu'un homme comme l'ancien conseiller fédéral doit pouvoir s'exprimer librement

dans une ville suisse. Au reste, tout ce que M. Musy a dit, dans sa conférence, fut parfaitement objectif. Il est donc inadmissible que les communistes aient pu déclencher, à ce propos, des événements comme ceux du 25 janvier.

L'orateur démontre ensuite que le projet de loi n'atteint en rien la liberté d'association, comme veut le faire croire le parti socialiste. Il donne connaissance de commentaires juridiques de la loi fédérale sur le droit d'association prouvant que les associations sont dangereuses, non pas quand elles visent à réformer le régime politique, mais quand elles tendent à le faire, par des moyens menaçant l'ordre public. Le parti communiste tombe donc sous le coup de la loi.

R. Br.

(Voir la suite en dernière page)

COMBATS SANGLANTS DANS LES ASTURIES

Les gouvernementaux assiègent de nouveau Oviedo

et seraient même entrés dans certaines rues de la ville

(Lire les nouvelles en septième page)

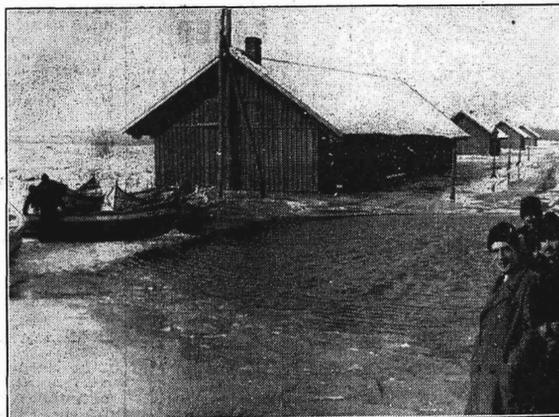


Dans les décombres du quartier d'Arguelles, à Madrid, des réfugiés sont à la recherche de leurs meubles qu'ils désirent transporter en lieu plus sûr.



Lors de l'entrée des nationaux dans Malaga, ceux-ci ont trouvé de pauvres gens habitant l'intérieur de la cathédrale, dont le toit s'était d'ailleurs effondré sous l'effet des bombardements.

La crue du Danube en Roumanie



A Oltenita, les eaux du Danube débordent et inondent la ville.

LE PROBLEME DES RELATIONS AUSTRO-ALLEMANDES

Les nazis autrichiens provoquent des incidents à l'arrivée à Vienne de M. von Neurath

VIENNE, 22. — M. von Neurath, ministre des affaires étrangères du Reich, et les membres de la délégation allemande, sont arrivés à Vienne lundi à 9 h. 30. M. von Neurath a été reçu à la gare par le chancelier Schuschnigg, M. Guido Schmidt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères et des membres des autorités autrichiennes. M. von Papen, ambassadeur du Reich à Vienne, M. Salata, ministre d'Italie, et M. von Rudnay, ministre de Hongrie, étaient également présents.

Une grande foule stationnait à la gare à l'hôtel de la délégation allemande.

Les nationaux-socialistes ayant donné comme mot d'ordre de ne pas provoquer de troubles lors de l'arrivée de M. von Neurath à Vienne, seul un léger incident est à enregistrer. Quelques centaines de nationaux-socialistes se sont réunis après l'arrivée du ministre, dans le centre de la ville, criant «Heil Hitler» et «Périsse Israël». Les commerçants fermèrent immédiatement leurs magasins et baissèrent les stores. Les perturbateurs furent dispersés et refoulés dans une rue secondaire par la police; quelques personnes furent blessées.

Des étudiants tentent d'organiser une manifestation

VIENNE, 22. — Lors de l'arrivée à Vienne de M. von Neurath, quelques étudiants tentèrent d'organiser une manifestation sur la voie menant à l'hôtel «Imperial». La manifestation fut rapidement réprimée. D'importants barrages avaient été établis devant l'hôtel lui-même, barrages que la foule réunie à cet endroit et qui acclama le ministre du Reich, ne put rompre au moment où l'automobile arrivait devant l'hôtel. M. von Neurath et la délégation allemande gagnèrent immédiatement leurs appartements.

Au total, une quarantaine de personnes ont été arrêtées à la suite des incidents qui se sont produits

lundi matin, pour perturbation de l'ordre public et entrave à la circulation.

Un premier entretien

VIENNE, 22. — Les hommes d'Etat s'étant réciproquement rendus leurs visites, un premier entretien a eu lieu dans les dernières heures de l'après-midi entre M. von Neurath, ministre des affaires étrangères du Reich et M. Schmidt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Autriche et plus tard avec le chancelier Schuschnigg. L'entretien a duré environ une heure. Puis M. von Neurath a reçu à l'ambassade du Reich la colonie allemande et les journalistes allemands.

Vingt mille personnes ont manifesté

VIENNE, 23. — On évalue à environ vingt mille personnes le total des participants aux manifestations nationales-socialistes de lundi. La direction du parti national-socialiste avait convié des milliers d'adhérents à venir de province et plus particulièrement de Basse-Autriche. Les manifestants arrivèrent dans les premières heures de la matinée qui par chemin de fer, qui par auto ou autocars. La police n'a pu arrêter les véhicules que dans quelques cas. Deux cents arrestations ont été opérées au cours de la journée.

On discerne, dans les milieux officiels, un certain mécontentement à l'égard de ces manifestations qui, manifestement, avaient été méthodiquement préparées.

Au cours de l'après-midi, de nombreux militants du front patriotique ont organisé, devant le secrétariat général de celui-ci, une manifestation de sympathie envers le chancelier Schuschnigg, qui est également chef de ce mouvement.

J'ÉCOUTE...

Le réveil

Le peuple bouge. S'il avait voulu s'en donner la peine, il y a longtemps que les choses auraient mieux dans notre pays. Il a tous les moyens légaux de faire entendre sa voix. Il n'avait qu'à en user.

Les 11,535 voix recueillies en quelques jours par le comité d'action pour l'interdiction du parti communiste et de toutes ses organisations montrent que le peuple se réveille enfin. Les commerçants vaudois, de leur côté, parlent en guerre contre les uniprix. Ils demandent qu'on suive l'exemple de l'Allemagne et de l'Autriche, qui les ont supprimés purement et simplement. Ils réclament une protection du commerce de détail qui sauvegarde l'existence des classes moyennes et artisanales.

Et quand les Vaudois réclament, on sait ce que cela veut dire. On le sait aussi à Berne. On le sait mieux encore depuis la façon dont ils ont combattu la sinistre taxe d'un sou sur les vins.

On s'aperçoit, aussi, que les intermédiaires sont cause du renchérissement excessif du prix du lait, et cela sans que le producteur y trouve davantage son compte. Là, également, une campagne salutaire se prépare dans certains cantons.

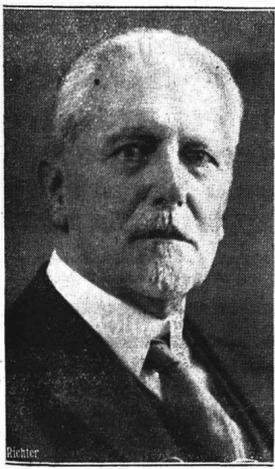
Enfin, dans un autre domaine, parmi les manifestations récentes, nous voyons l'Association suisse pour la S. d. N., réunie à Berne dimanche, exprimer des regrets au sujet de la reconnaissance «de jure» par la Suisse de la souveraineté italienne en Ethiopie. J'ai entendu, hélas! qualifier de «platitude», par des étrangers notoires, ce geste pré-cipité du Conseil fédéral. Le terme est excessif et injuste, mais il est certain que, pour un petit pays comme le nôtre, qui ne verra que si le droit, les traités et les engagements sont respectés, il n'était peut-être pas très indiqué de nous mettre au premier rang pour reconnaître officiellement le fait accompli.

La conscience populaire a, sans doute, souffert plus qu'on ne l'a pensé, de cette flagrante contradiction. On peut s'étonner, en tout cas, de ce que le Parlement n'a pas été consulté et qu'il ait suffi de sept citoyens suisses, qui n'ont pas même jugé devoir donner la moindre explication à leurs concitoyens, pour engager toute la Suisse dans une question aussi vitale.

Ici nous ne pouvons guère que protester. Mais, dans d'autres domaines, n'oublions pas qu'il dépend de nous et de notre énergie de faire entendre notre voix comme elle doit être entendue.

FRANCHOMME.

Ceux qui disparaissent



On annonce la mort, à l'âge de 77 ans, de M. Emile Bosshard-Hunziker, professeur de chimie technique à l'Ecole polytechnique fédérale.